



Négociation annuelle obligatoire 2024 « Renault Group »

Assez de balivernes !

Section RENAULT
Sections AMPERE

N° 251 12 mars 2024

Les diverses communications relatives à la NAO 2024, tant celle de la Direction Générale que des organisations syndicales négociatrices sur le périmètre de la négociation suscitent une analyse de la part du syndicat SM-TE que nous tenons à partager avec les salariés.

1) Le budget global de la politique salariale est notoirement inférieur à l'inflation, et ceci depuis tant d'années que l'on peut parler de décrochage. La doctrine libérale dit que si on augmente les salaires, cela augmente l'inflation. Non, cela n'augmente que les coûts industriels. La principale cause de l'inflation, c'est l'augmentation des marges des industriels répercutées sur les prix à la consommation et redistribuées aux actionnaires.

Revendication du SM-TE : **L'augmentation générale des salaires doit être réglée sur l'inflation**, ni plus ni moins, même plus si on sait que l'inflation va augmenter dans l'année. Et pour tout le monde pour n'appauvrir aucun salarié. **Ce n'est pas aux salariés de financer l'inflation provoquée par les industriels.**

2) La Direction Générale traite les populations selon les « Groupes d'emploi » avec des pourcentages différents d'AG et d'AI. Les augmentations individuelles sont données aux *gentils*, à ceux qui sont conformes aux *Comportements professionnels* de nos entretiens annuels. En fait, « à la tête du client ».

Revendication du SM-TE : Des AG identiques pour tous qui couvrent l'inflation, et un budget d'AI en complément pour alimenter les parcours de carrière.

3) Rien n'est fait pour aligner le salaire des femmes sur celui des hommes, malgré toutes les belles communications sous *Déclic* :

le réseau des *Ambassadeurs et Ambassadrices de la Mixité* (27 février 2024), la *Journée internationale des droits des femmes* (4 mars 2024), *Egalité salariale entre les femmes et les hommes deux ans avant l'objectif* (6 mars 2024).

Selon le *Bilan social 2022 de l'établissement de Guyancourt*, indicateur 211bis page 39 *Rémunération mensuelle moyenne brute Sécurité Sociale (hors intéressement et hors apprentis)*, la moyenne des femmes *Ingénieurs et Cadres* est de 83% de la moyenne des hommes. Qu'en est-il vraiment aujourd'hui ? La communication *Déclic* du 15 février sur la NAO n'annonce aucune mesure de rattrapage pour les femmes.

Revendication du SM-TE : **Transparence** sur les écarts par classe d'emploi et **rattrapage immédiat des salaires pour toutes les femmes, et pas seulement celles que l'on embauche.** Si l'entreprise n'y arrive pas, qu'elles travaillent moins pour compenser. Mais **l'entreprise doit aussi fidéliser les femmes de telle sorte que les futures mamans puissent reprendre le travail sereinement après une maternité si elles le souhaitent.** Ce qui demande des infrastructures (Crèches, etc).

Le 15 février 2024, l'intranet Déclic annonce aux salariés les propositions salariales de la NAO 2024

Pour les Groupes d'emploi A, B et C :

Augmentation Générale : 2,5 % (talon de 55 €)

Augmentations Individuelles : 1,5 %

Pour les Groupes d'emploi D et E :

Augmentation Générale : 1,7 %

Augmentations Individuelles : 2,3 %

Pour les Cadres (à partir de F) :

Augmentation Générale : 0,0 %

Augmentations Individuelles : 4,0 %

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / X @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérez : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €

Ce tract du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble, est financé par les seules cotisations des adhérents

En 2024, changement du périmètre de la négociation

En 2023, la négociation était au niveau de Renault SAS, la société avec laquelle nous avons notre contrat de travail. En 2024, le périmètre a changé, la négociation a été au niveau de « Renault Group », expression mal définie et à géométrie variable. La communication *Décllic* du 15 février 2024 précise le périmètre de cette négociation de la NAO :

Renault s.a.s, Ampere SAS, Ampere Cléon, Ampere Software Technology, Ampere Electricity, Manufacture Alpine Dieppe Jean Rédélé, Alpine Cars, Alpine Racing, SOVAB Batilly, ACI Villeurbanne (Meyzieu), Sofrastock International.

Les autres filiales (RCI DIAC, RRG, Qstomize, SODICAM2, Renault Digital) ne font pas partie de cette NAO, elles étaient en revanche couvertes par l'*Accord en faveur de l'Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité au sein du Groupe en France* du 20 octobre 2023.

Du fait de ces périmètres variables, comment le salarié peut-il connaître le poids de chaque organisation syndicale négociatrice et signataire d'un accord ? Surtout qu'elles sont discrètes sur elles-mêmes.

Le SM-TE, qui a participé à toutes les négociations des protocoles préélectorales des élections de CSE sur le périmètre de Renault SAS, a recueilli les taux de représentativité sur la base des dernières élections (Cléon, Guyancourt, Sandouville, Cergy, Lardy, Flins, Siège, VSF, Le Mans) : sur le périmètre, la représentativité est atteinte pour la CFE-CGC, la CFDT et la CGT :

Renault SAS	CFE-CGC	CFDT	CGT	FO	SM-TE	SUD	UNSA
	36,38%	23,28%	21,63%	8,93%	3,46%	3,24%	3,08%

Au niveau de la NAO 2024, on peut inférer qu'aucun syndicat ne représente à lui seul 50%, niveau nécessaire pour valider un accord par sa seule signature.

Les communications syndicales du 29 février 2024 au Technocentre

Le 29 février, trois organisations syndicales communiquent sur les NAO au Technocentre :

- Tract FO daté du 23 février 2024 titre : « *NAO 2024 : FO NE SIGNERA PAS* ».
- Tract CFDT daté du 28 février 2024 titre : « *NAO 2024, la CFDT Renault n'engagera pas sa signature !* ».
- Tract CFE-CGC daté du 29 février 2024 titre : « *NAO 2024, ce que l'on ne vous dit pas !* » et précise : « *Par le poids de sa seule signature, la CFE-CGC permet de valider cette dernière proposition ... Par conséquent, la CFE-CGC prend ses responsabilités et signe cet accord dans le but d'assurer ces mesures acquises pour l'ensemble des salariés !* ».

Chez HYVIA (coentreprise Renault/Plug), le SM-TE avec ses 38,75 % de représentativité n'a pas signé la NAO. CFE-CGC, CFDT et FO l'ont signée.

Ce faisant la CFE-CGC sait-elle qu'elle place les responsables hiérarchiques dans les pires embarras devant les maigres sommes à répartir sur leur équipe ?

Comment l'accord des NAO 2024 peut-il être validé et applicable aux salariés par la seule signature de la CFE-CGC si elle ne représente pas à elle seule les 50% de représentativité calculée sur les résultats des élections des CSE ?

Quelles sont les règles de validité d'un accord ? Ce que dit le code du travail : Article L.2232-12

La validité d'un accord d'entreprise ou d'établissement est subordonnée à sa signature par, d'une part, l'employeur ou son représentant et, d'autre part, **une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives au premier tour des dernières élections des titulaires au comité social et économique, quel que soit le nombre de votants.**

Si cette condition n'est pas remplie et si l'accord a été signé à la fois par l'employeur et par des organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 30 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives au premier tour des élections mentionnées au premier alinéa, quel que soit le nombre de votants, une ou plusieurs de ces organisations ayant recueilli plus de 30 % des suffrages disposent d'un délai d'un mois à compter de la signature de l'accord pour indiquer qu'elles souhaitent une consultation des salariés visant à valider l'accord...

Il en résulte que les confédérations non-signataires avaient le pouvoir d'obtenir une consultation des salariés pour valider l'accord NAO. Manifestement, elles s'en sont bien gardées. Pourquoi n'ont-elles pas demandé l'avis des salariés ? Entente et connivence ?

Le SM-TE ne peut vivre sans les salariés, rejoignez-le par une adhésion

Adhérer au syndicat SM-TE, ce n'est pas militer. C'est apporter mon soutien concret et financier aux actions de ses militants